

LETTRE AUX ADHERENTS N ° 16

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2008

1 L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION TENUE LE 25 JANVIER 2008 A RECONDUIT LA COTISATION ANNUELLE A 10 EUROS.

*Le procès verbal vous a été adressé. Bien que 45 membres adhérents aient été présents ou représentés, **trop peu d'entre vous étaient physiquement présents**. La cotisation des membres actifs est maintenue pour 2008 à 10 € : nous vous demandons **de vous mettre à jour de votre cotisation** annuelle en glissant un billet ou un chèque dans la boîte aux lettres de notre trésorier, à l'adresse de notre siège 9 place de l'église à Champigny. **Nous ne recevons aucune subvention**, notamment de la mairie, et **seules vos contributions constituent les finances de l'association**.*

2 RANDONNEE DE PRINTEMPS : UN TEMPS SPLENDIDE POUR LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE FLUVIAL.

*L'ACEP avait invité tous les marcheurs et amoureux du patrimoine à sa septième Randonnée de Printemps le Jeudi 8 mai 2008. Cette balade d'une quinzaine de kms sur la journée, à la portée de tous et pour toute la famille, est devenue un rituel de la vie de l'ACEP. Cette année le temps splendide a récompensé **la centaine de marcheurs** ayant répondu présents à l'appel. Les randonneurs ont été conduits par Pierre Favry, **le long d'un cheminement sur la rive des boucles de l'Yonne**, dans sa partie non navigable. Un repas à l'ombre des grands arbres a permis un repos avant l'effort d'un retour en toute quiétude sur la place de notre église où le cidre frais attendait nos valeureux marcheurs.*

Au cours de cette balade au fil de l'eau où l'on a traversé l'Yonne à Misy avec un retour vers Champigny par le canal de dérivation, son déversoir et ses écluses, la centaine de marcheurs a plus particulièrement apprécié :

- ***Le port à vin** dont les vestiges ont été mis à jour lors de création de gravières et ont révélé la présence d'un port avec ses quais et la découverte de nombreux objets : le sujet a été l'occasion d'un exposé de JL Prampart de la Société d'Archéologie.*
- ***Les peupleraies de Port Renard** où nichent moult corneilles noires en charge de la sonorisation de l'endroit.*
- ***L'église de Misy** avec un brillant exposé de Pierre Glaizal sur le positionnement relatif des églises environnantes.*
- ***L'histoire du canal** et le point sur sa mise à conformité au gabarit 1000 Tonnes.*
- ***Le pont de la croix de St Edme.***

Le retour sur la place de l'Eglise a permis d'évoquer ce lieu emblématique pour les fondateurs de l'ACEP qui ont créé l'organisation en 2001 pour militer en faveur de la restauration du monument laissé à l'état de ruine depuis trop longtemps : la restauration, en cours et déjà bien avancée, a été

stoppée depuis quelques mois pour des raisons obscures et non expliquées... Nous restons donc très vigilants sur la façon dont la restauration de l'église va se poursuivre !

3 VERS UN TRIPLEMENT DE LA CAPACITE ANNUELLE D'ENFOUISSEMENT DE LA DECHARGE.

De la capacité annuelle initiale de 20 000 tonnes (déjà portée en décembre 2006 à 24 000 tonnes), on nous annonce maintenant le projet d'une augmentation à 60 000 tonnes/an de déchets. Cette extension conduira à l'enfouissement d'un total de 1 200 000 tonnes alors que le projet initial était de 600 000 tonnes de déchets.

Deux lignes de cellules seront créées sur la face ouest du site et des cellules seront posées sur les dépôts précédents, le tout créant une colline artificielle culminant à 205 mètres, au lieu de 188 mètres du projet d'origine, soit un dôme de déchets, non plus enfouis mais amassés, de 25 mètres de haut, soit la hauteur d'un immeuble de 10 étages qui dépassera des arbres sur les hauts de Champigny, au-dessus de la clinique Ker Yonnec.

Ce projet d'extension a été brièvement exposé lors d'une réunion de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance, où notre association est présente en face du Sous-préfet, de la DRIRE et de la municipalité) tenue le 26 mai 2008. Pour les 17 années à venir, plus d'un million de tonnes transiteront par la localité, avec sa noria de camions. Nous avons évoqué le projet de contournement du village annoncé par les élus, avec un financement de la COVED, laquelle sera de fait le seul bénéficiaire de cet aménagement. Le financement de cette route de contournement du village par la COVED ne semble plus d'actualité malgré les annonces électorales de mars 2008. Une augmentation très substantielle de la recette que procure ce site industriel sur un terrain communal ne paraît pas non plus d'actualité.

Les dépassements de tonnage constatés de 2003 à 2006, soit 7 013 tonnes, sont considérés comme compensés par un tonnage en 2007 inférieur au maximum autorisé ; une plus grande vigilance de la municipalité sur ces dépassements, avec la mise en place d'une redevance proportionnelle aux quantités comme nous l'avons suggéré, aurait conduit à une compensation automatique en temps réel procurant une recette supplémentaire d'un tiers d'une redevance annuelle !

Lors de la CLIS du 27 juillet 2007, nous avons proposé l'application d'une loi de 2006 permettant aux communes sur lesquelles est localisé un CET créé ou ayant été l'objet d'une extension après 2006 de percevoir une taxe de 1€ par tonne enfouie. Le passage de 20 000 tonnes à 24 000 tonnes en 2007 permettait à notre commune de prétendre à cette ressource. La représentante de la municipalité s'était alors engagée à étudier ce point. Non seulement ceci est resté lettre morte, mais le plus grand obscurantisme est observé sur les compensations financières des nuisances occasionnées ; cet aspect n'étant pas de la compétence de la CLIS, il n'a pas été évoqué lors de cette réunion. Le silence observé par les représentants de la commune dans les réunions de la CLIS étant permanent, nous avons les plus grandes craintes sur la qualité de la gestion de ce dossier par la commune, tant sur le plan technique que financier.

En ce qui concerne l'exploitation, le problème de la couverture hebdomadaire insuffisante avec la montée de la colline reste une réalité d'où la recrudescence des mouettes présentes sur le site, l'envol des matières légères et les odeurs. Le problème de la nature des déchets enfouis non réglementaires car non triés est toujours d'actualité, mais là aussi le silence est de mise (le dépôt de déchets non ultimes, donc non autorisés, a été constaté par des actes d'huissier à de nombreuses reprises).

Une enquête d'utilité publique concernant l'augmentation de la capacité de la décharge est prévue au début de l'été, la décision devant se prendre à la fin de l'année 2008. Votre association prendra ses responsabilités, ce qui n'interdit pas à chacun de s'interroger personnellement et de la faire savoir sur le registre de l'enquêteur !